

AKTUELL

OPTIMISATION FISCALE

Luxembourg, terre d'accueil

Luc Caregari

La Commission européenne veut donc que le Luxembourg récupère d'Amazon un pactole de 250 millions d'euros. De quoi accroître l'embaras du grand-duché face à ses pratiques fiscales.

Après Fiat, c'est au tour d'Amazon. Et ce n'est pas une surprise, puisque la commissaire européenne chargée de la politique de la concurrence, la Danoise Margrethe Vestager, l'avait annoncé. Considérant que les conditions de l'implantation d'Amazon au Luxembourg, qui permettraient à l'entreprise d'échapper à trois quarts de l'imposition de ses bénéficiaires, constituait bien une aide d'État illégale, elle en concluait que « les États membres ne peuvent pas accorder à des groupes multinationaux des avantages fiscaux sélectifs auxquels d'autres sociétés n'ont pas accès ».

Est-ce la fin d'une belle histoire d'amour entre le Luxembourg et la multinationale américaine ? En tout cas, tout avait si bien commencé, quand au début des années 2000 Amazon s'est intéressée au grand-duché. Et cela non seulement pour son climat, mais aussi pour sa fiscalité. Même si Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, le dément toujours, l'ancien « Head of Tax » d'Amazon de l'époque - un bien nommé Bob Comfort - se rappelle très bien de Juncker Jean-Claude premier ministre, qui se serait présenté à lui comme un business partner « qui les aiderait à résoudre leurs problèmes » - comme l'écrivait entre autres le journal anglais « The Guardian » en décembre 2014.

Luxleaks contredit ?

Comment le ministère des Finances va-t-il réagir ? Questionné par le woxx, son porte-parole ne voulait pas aller plus loin que le communiqué paru mercredi (visiblement écrit à l'avance). Le ministère va donc « se pencher sur le cas et prendre une décision ». Difficile de savoir s'il va faire un recours contre la décision européenne, comme cela a été le cas en 2015 avec Fiat. Même si l'argument de l'aide d'État illégale est le même dans les deux cas, le problème du Luxembourg est que - selon le mi-

nistère des Finances - l'affaire Fiat est toujours devant le tribunal. C'est donc un jeu risqué, car si la décision de la Cour de justice de l'Union européenne est négative pour le Luxembourg, un recours dans un cas similaire n'aurait pas de sens. Mais



si le gouvernement persiste à ne pas vouloir récupérer l'argent d'Amazon, il se pourrait que ce soit lui qui se retrouve traîné devant la justice européenne - comme c'est le cas avec l'Irlande, à cause des 13 milliards qu'elle ne veut pas récupérer d'Apple.

On le voit, c'est tout le contraire d'une situation win-win pour le Luxembourg. Même si depuis les scandales Luxleaks la législation a été changée et adaptée - notamment en ce qui concerne les prix de transfert -, la retenue du ministère des Finances peut avoir plusieurs raisons.

D'un côté, se fâcher avec Amazon serait perdre beaucoup de confiance non seulement de la part de cette entreprise précise, mais de toutes celles que le Luxembourg veut potentiellement attirer sur son territoire dans le but de rester compétitif. De l'autre, cette attitude trahit aussi le fait que le grand-duché ne veut toujours pas se défaire de sa dépendance économique à la place financière. Finalement, accepter les 250 millions d'euros reviendrait à déclarer que les tax rulings dont Amazon a profité sont illégaux. Or cette question a été centrale dans les procès Luxleaks, et a toujours été évitée de justesse par la justice. Donc, ce serait aussi contredire la justice luxembourgeoise qui, faute de statuer l'illégalité, a toujours confirmé la légitimité de ces pratiques fiscales. Finalement, il sera intéressant de voir comment cette injonction européenne impactera la cassation du procès Luxleaks fin novembre.

SHORT NEWS

Contre le nucléaire, contre la Commission

(lm) - L'extension de la centrale de Hinkley Point a mis longtemps avant d'être approuvée par les gouvernements britannique et français, notamment à cause des risques financiers énormes. Ce jeudi ont eu lieu les plaidoiries relatives à la plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne, qui maintient un niveau élevé d'insécurité autour du projet. L'Autriche, soutenue par le Luxembourg, reproche en effet à la Commission européenne d'avoir autorisé les aides d'État britanniques. Le grand-duché, en tant qu'ennemi déclaré de l'énergie nucléaire, insiste en particulier sur l'incompatibilité de Hinkley Point avec les objectifs de l'Union. Ce projet ne serait pas neutre en CO₂, puisque le traitement du combustible conduit à des émissions considérables. Hinkley Point risquerait aussi de retarder la transition vers les énergies renouvelables. Enfin, le nucléaire ne garantirait nullement la sécurité d'approvisionnement, puisque l'uranium est importé depuis des pays tiers. Car effectivement, même présidée par Jean-Claude Juncker, la Commission maintient une position de lobbyiste nucléaire. Dans son argumentation, elle insiste notamment sur l'importance du nucléaire pour maintenir une production de base d'électricité. Ce qui, en toute logique, voudrait dire qu'on dépendrait des énergies fossiles pour l'éternité. Bonsoir l'accord de Paris !

Potentiel nouveau recteur de l'Uni : pas incontesté

(lc) - Si l'information relayée par la radio socio-culturelle 100,7 est correcte, alors l'Université du Luxembourg - ou plutôt son conseil de gouvernance - aurait trouvé un prétendant tout à fait à son goût, tout en écartant l'hypothèse d'un candidat interne. En effet, Stéphane Pallage, depuis 2013 doyen de l'école de gestion de l'Uqam (Université du Québec à Montréal), est un économiste d'origine belge à qui le contact entre enseignement public et secteur privé ne semble pas faire froid dans le dos. En tout cas, c'est ce que prétend un de ses collègues, le professeur de comptabilité à l'Uqam Léo-Paul Lauzon (qui est aussi membre du Nouveau Parti démocratique, le plus à gauche du Canada), dans un blog rédigé pour le tabloïd « Le Journal de Montréal ». Il y accuse le doyen entre autres d'être favorable à « une école de gestion inféodée au milieu des affaires qui ne peut être partie intégrante d'une université contestataire avec ses départements et disciplines de type 'humides' et 'molles' », et de vouloir démanteler l'Uqam au profit du privé sur le dos du secteur public. Pourtant ce n'est pas encore sûr que Pallage sera effectivement le successeur de Rainer Klump. Le conseil universitaire (qui regroupe professeurs et étudiants) devait lors de la mise sous presse du woxx encore donner un avis consultatif, et puis ce sera au Conseil de gouvernement de trancher.

Ediff: Änderungen heftig kritisiert

(tj) - Künftig werden die Équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (Eseb) den RegionaldirektorInnen unterstellt sein - eine Neuerung, die zurzeit heftig diskutiert wird. So hat die Änderung des Gesetzes zu der Befürchtung geführt, die Neutralität der SonderpädagogInnen sei nicht mehr gewahrt, wenn diese ins Grundschulsystem integriert werden. Ferner gibt es, angesichts des gegenwärtigen Lehrkräftemangels, die Sorge, dass SonderpädagogInnen von nun an verstärkt im regulären Grundschulunterricht eingesetzt werden. Bildungsminister Claude Meisch versicherte indes, dass sich an der Arbeit der Eseb (davor Équipes multiprofessionnelles) nichts ändere. Er räumte jedoch ein, dass in der Tat ein Personalmangel besteht. Das Ministerium sieht deshalb vor, in den kommenden Jahren das Personal in der Ediff um 150 neue MitarbeiterInnen aufzustocken. Bei den Eseb handelt es sich um Teams aus PsychologInnen, SonderpädagogInnen und SozialarbeiterInnen, die Lehrkräften in der Regelschule beratend zur Seite stehen. Bisher wurden diese von zwei Instanzen, nämlich der Schulinspektion und der Ediff, koordiniert. Durch die Kompetenzverlagerung auf nur ein Gremium erhofft sich das Ministerium eine effizientere und schnellere Organisation. Ediff und SEW befürchten allerdings, dass der administrative Aufwand nun noch größer werden könnte.